

Promotion d'un Marché d'Electricité Respectueux du Climat dans la Région CEDEAO (ProMERC II)

Contexte

L'Afrique de l'Ouest dispose d'un important potentiel de diverses sources d'énergies renouvelables (EnR) qui est loin d'être exploité.

Le renforcement de l'intégration du marché de l'électricité ainsi que la promotion des EnR et de l'efficacité énergétique (EE) font partie des priorités politiques des institutions du secteur de l'énergie de la CEDEAO. Un marché commun de l'électricité permettrait une utilisation transfrontière accrue des EnR et d'autres sources d'énergies, ce qui améliorerait la qualité de l'approvisionnement énergétique, réduirait les coûts et les risques d'investissement. À ce jour cependant, seules de faibles quantités d'électricité sont échangées par quelques groupes de pays voisins, et les politiques/réglementations régionales existantes ne sont que partiellement mises en œuvre. En dépit des améliorations apportées ces dernières années, le marché régional de l'électricité n'est pas encore pleinement opérationnel.

Les sociétés d'électricité sont toujours confrontées à des déficits structurels et ont besoin d'améliorer leurs performances opérationnelles. Le plein potentiel en énergies renouvelables de la région a également à peine été exploité malgré la maturité de ces technologies et leurs coûts en baisse. Le personnel n'est pas encore suffisamment qualifié pour participer efficacement au marché.

Les conditions préalables à la mise en place d'un marché de l'électricité respectueux du climat dans la région de la CEDEAO demeurent donc encore insuffisantes, tant au niveau régional qu'au niveau national (problème central).

Les résultats obtenus par le précédent programme ProMERC ont cependant contribué à améliorer le fonctionnement du marché de l'électricité et ont jeté les bases du programme actuel ProMERC II.

En effet, les conditions-cadres optimales (techniques, juridiques et réglementaires) pour l'opérationnalisation de la 2^e phase du marché de l'électricité ont été améliorées pour une production d'énergie basée sur les EnRs (réseau/hors réseau). De plus, l'appui aux sociétés de distribution d'électricité a abouti à une réduction significative des pertes d'électricité (jusqu'à 5%) et a amélioré leur performance opérationnelle. Le réseau des centres régionaux de formation a été rendu opérationnel et le développement des stratégies du réseau et de Elearning ont constitué d'importantes étapes.

Objectif

Le programme vise à améliorer les conditions-cadres institutionnelles, techniques, juridiques et réglementaires pour un marché régional de l'électricité respectueux du climat.

Approche

Les partenaires de mise en œuvre du ProMERC II sont les institutions de la CEDEAO dans le secteur de l'énergie : le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEAO), l'Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO

Intitulé du Programme	Promotion d'un Marché d'Electricité Respectueux du Climat dans la Région CEDEAO (ProMERC II)
Mandaté par	Ministère Fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Région	Région CEDEAO: Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Siérra Léone, Togo
Organisme de tutelle	Commission de la CEDEAO
Durée	2022 – 2024



De gauche à droite :
Région cible du ProMERC II
Bénéficiaire du programme de bourses d'études pour les installatrices dans le cadre de l'ECSES
Illustration e-forum/plate-forme d'échange des sociétés de distribution d'électricité de la région CEDEAO.



De gauche à droite :

Illustration de l'apprentissage en ligne

Installation d'énergie éolienne

Visite de terrain des représentant.e.s des sociétés de distribution au CIC (Calavi, Bénin)

ProMERC II

(ARREC) et le Centre de la CEDEAO pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (ECREEE). Ces trois institutions ont un mandat fort et sont bien ancrées dans la sous-région.

La durabilité est mise en avant dans la conception des résultats en collaboration avec les institutions partenaires et dans la diffusion de ces résultats, exclusivement par ces institutions. Des changements sont recherchés dans les stratégies, les politiques et les réglementations qui se perpétuent au-delà du terme du module. La stratégie de développement des capacités du programme consiste à développer davantage les compétences et les capacités aux trois niveaux : individuel (acteurs.rices clés du marché), organisationnel (amélioration des processus de prestation de services, développement de nouvelles offres de services) et sociétal (dialogue entre les parties prenantes au niveau régional).

Champs d'intervention/ Résultats escomptés

Le ProMERC II axe ses interventions sur quatre principaux champs d'intervention :

Operationalisation du Marché régional de l'électricité

Ce champ vise à accompagner l'EEEOA, l'ARREC et d'autres acteurs clés intervenant dans le marché régional de l'électricité à développer et à implémenter les instruments et les processus nécessaires à la mise en œuvre de la 2^e phase du marché régional de l'électricité. Les instruments et processus élaborés seront introduits et utilisés par les institutions compétentes, ce qui conduira à terme à l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour le fonctionnement du marché régional de l'énergie et l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau.

Renforcement de la performance des sociétés d'électricité

L'objectif est d'améliorer la performance opérationnelle des sociétés d'électricité et de leur permettre de participer activement

au marché régional de l'électricité. Les sociétés d'électricité évalueront objectivement leurs déficits existants, développeront des stratégies et des plans d'action dont les résultats auront un impact sur leur performance opérationnelle. Ces sociétés seront renforcées et reconnues comme des partenaires commerciaux fiables sur le marché régional d'électricité.

Amélioration des conditions-cadres pour l'expansion des énergies renouvelables, y compris les systèmes de stockage d'énergies par batteries (SSEB)

A travers la collaboration avec les acteurs régionaux et nationaux compétents en vue du développement des instruments, ce champ permettra d'améliorer les cadres techniques, juridiques et réglementaires pour l'expansion des centrales électriques basées sur les énergies renouvelables et les SSEB raccordés au réseau. Les instruments développés seront introduits et utilisés aux niveaux régional et national, facilitant ainsi l'expansion respectueuse du climat et socialement responsable des centrales d'énergies renouvelables et des SSEB conformément aux normes internationales.

Expansion de l'offre de renforcement des capacités pour les acteurs clés de la sous-région

Ce volet vise à renforcer le réseau des centres régionaux de formation de l'EEEOA et d'autres institutions régionales de formation pour leur permettre de proposer en permanence une offre de formation de haute qualité (en ligne), technique et non technique, et axée sur la demande dans le secteur de l'énergie. Les acteurs.rices du secteur de l'énergie bénéficiant de ces cours seront en mesure de gérer efficacement le marché de l'électricité, de développer et de mettre en œuvre des projets d'EnR et d'EE.

L'intégration des aspects liés au genre dans les formations et la prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des formations font partie intégrante de ce volet. Au travers de ses interventions, le ProMERC II assure une approche transformatrice de genre dans cette perspective de contribuer positivement aux processus de changement sociétal relatif au rôle des femmes dans le secteur de l'énergie.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Registered offices

Bonn et Eschborn, Allemagne

Promotion d'un Marché d'Electricité Respectueux du Climat dans la Région CEDEAO (ProMERC II)
08 BP 1132 Tri Postal
Cotonou/ Bénin
T +229 21 31 76 49
procem@giz.de
www.giz.de

Auteur

Assani-Massourou Dahouenon

Conception

Brunelle Padonou

Mise à jour

juin 2022

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En coopération avec



Sur mandat du

Ministère fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

Division

Afrique de l'Ouest II, Madagascar

L'adresse des bureaux BMZ

BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn, Allemagne
T +49 (0)228 99 535-0
F +49 (0)228 99 535-3500

BMZ Berlin
Stresemannstraße 94
10963 Berlin, Allemagne
T +49 (0)30 18 535-0
F +49 (0)30 18 535-2501

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de